

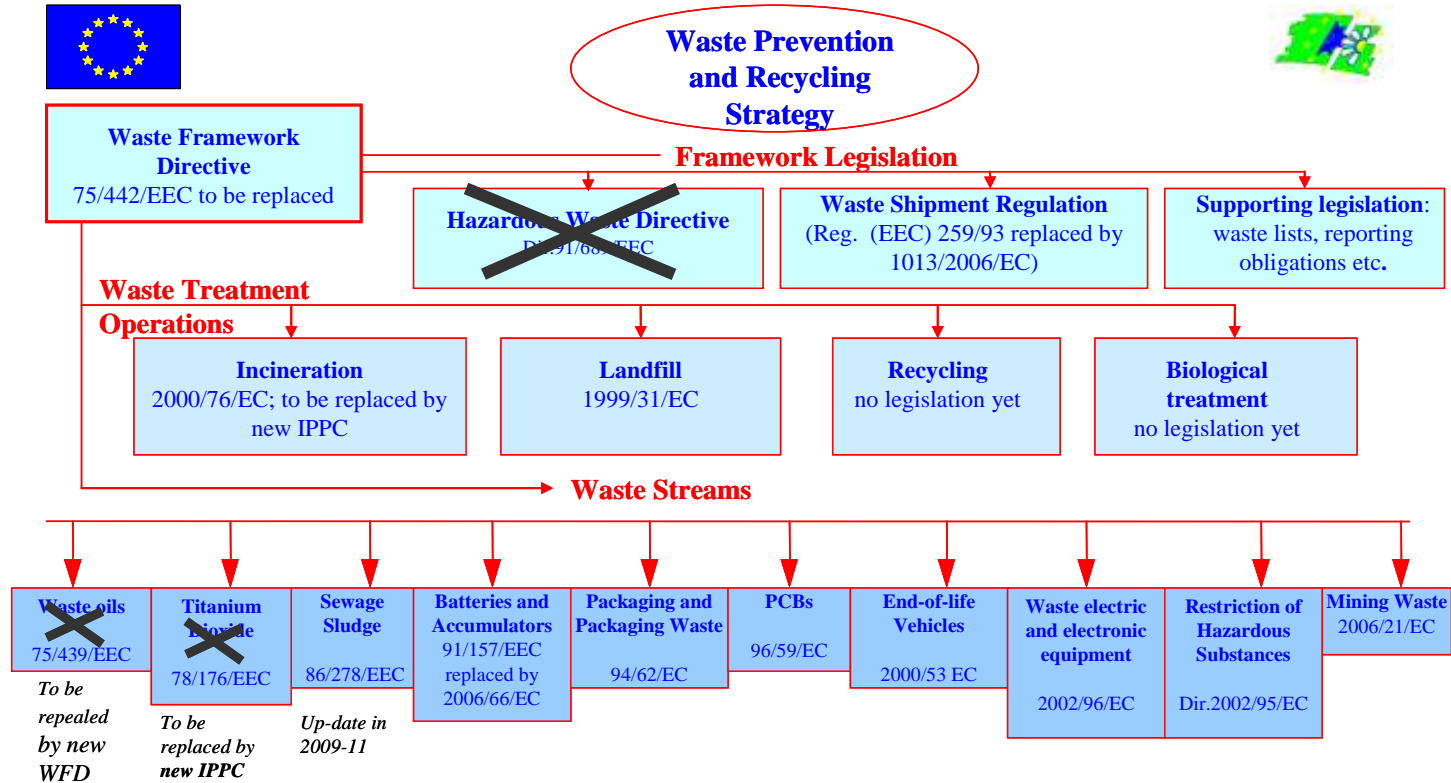


# Gestion des déchets

**Laurence Matringe**

DG Environnement, Commission Européenne

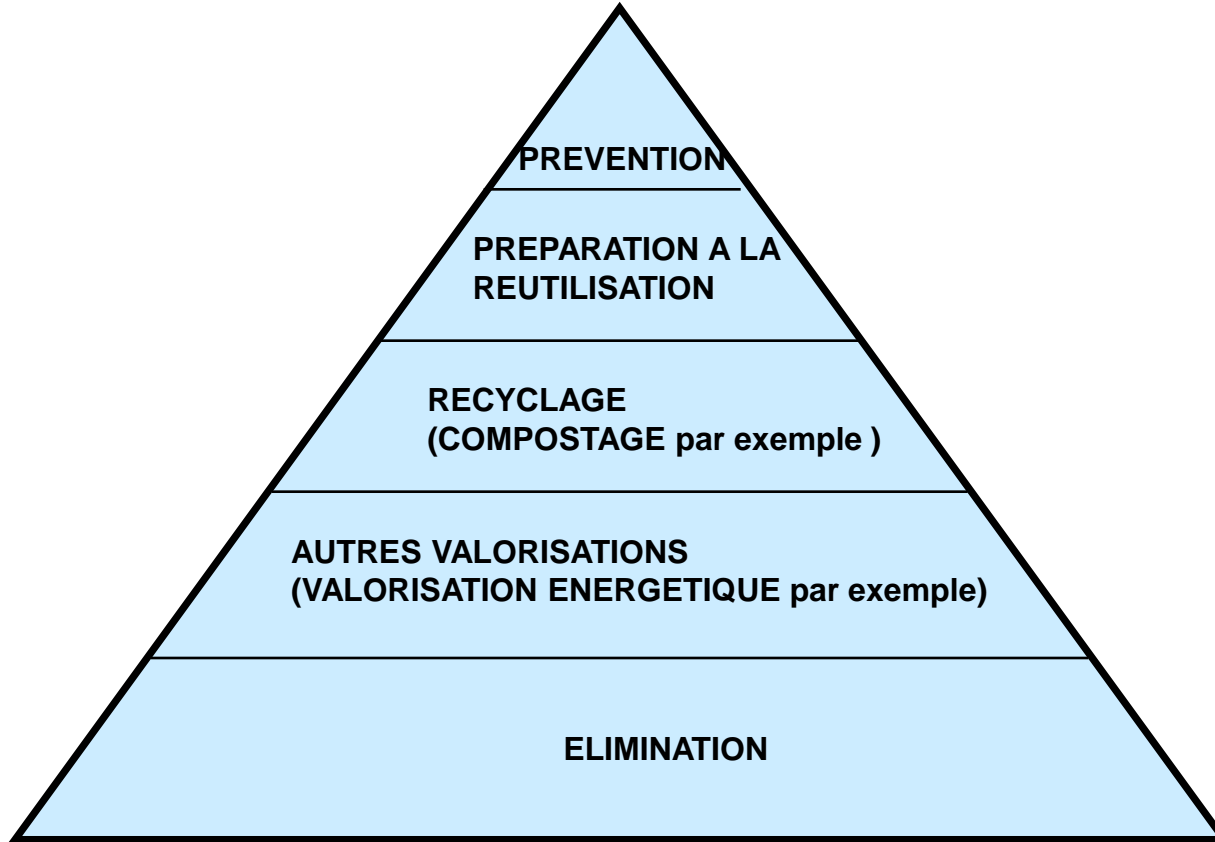
# Vue d'ensemble de la législation et des politiques en matière de gestion de déchets



# **Messages clés de la politique européenne en matière de gestion des déchets**

- **Minimiser les impacts environnementaux négatifs**
- **Prévention de la production de déchets**
- **La hiérarchie des déchets**
- **Les déchets comme ressources**
- **Approche cycle de vie “du berceau à la tombe”**

# Hiérarchie des déchets



# Objectifs de la révision de la directive-cadre sur les déchets

- Moderniser et simplifier la politique de gestion des déchets;
- Introduire une approche basée sur l'analyse des impacts;
- Introduire des critères de “fin du statut” de déchet;
- Etablir des standards minimaux pour les installations de traitement;
- Prévention des déchets;



# Directive cadre

## Principaux changements

# Champ d'application et objectifs

- **Introduction d'un nouvel objectif environnemental;**
- **Précision du champ d'application;**
  - les sols (in situ), y compris les sols pollués non excavés et les bâtiments reliés au sol de manière permanente;
  - les sols non pollués et autres matériaux géologiques naturels excavés au cours d'activités de construction lorsqu'il est certain que les matériaux seront utilisés aux fins de construction dans leur état naturel sur le site même de leur excavation
  - Sédiments déplacés au sein des eaux de surface aux fins de gestion des eaux et des voies d'eau, de prévention des inondations, d'atténuation de leurs effets ou de ceux des sécheresses ou de mise en valeur des terres sont exclus du champ d'application de la présente directive, s'il est prouvé que ces sédiments ne sont pas dangereux.

# Simplification

- Incorporation d'autres législations:
  - Déchets dangereux (obligations existantes et nouvelles)
  - Huiles usagées (plus de priorité absolue à la régénération, obligation de collecte séparative)



# Clarification –définitions

- **Recyclage**
- **Valorisation**
- **Déchets**

- Fin du statut
- Sous-produits

# Nouveaux objectifs de recyclage



D'ici 2020, préparation en vue du réemploi et recyclage de:

- **50% en poids pour au moins les flux suivants : papier, métal, plastique et verre provenant des ménages et éventuellement, dans les déchets d'autres origines pour autant que ces flux de déchets soient assimilés aux déchets ménagers, passent à un minimum de 50 % en poids global;**
- **70% en poids des déchets non dangereux du bâtiment et des travaux publics;**

# Nouvelle dimension de la prévention

## ■ Nouvelles obligations concernant la prévention:

- Les EM doivent établir des programmes de prévention des déchets ;
- Ces programmes doivent établir des objectifs de prévention, décrire les mesures de prévention et déterminer des benchmarks ou des objectifs pour la prévention des déchets;

## ■ La Commission doit développer des indicateurs et créer un système d'échange d'information sur les meilleures pratiques en terme de prévention des déchets et développer des lignes directrices pour les EM.

# Directive cadre sur les déchets

## Situation actuelle et perspectives

- Directive publiée le 22 novembre 2008 et entrée en vigueur le 12 décembre.
- Date limite de transposition par les Etats Membres 12 Decembre 2010;
- Directive cadre actuelle (2006/12/CE) – toujours en vigueur de même que les directives sur les huiles usagées (75/439/CE ) et les déchets dangereux (91/689/EC)

# Mise en oeuvre de la directive-cadre

## Actions de la Commission (1)

- **Suivi de la transposition de la directive par les Etats Membres**
- **Critères techniques pour la fin du statut de déchets pour certains flux**
- **Révision de la liste européenne des déchets et des critères de définition des déchets dangereux**
- **Déchets biologiques: analyse par la Commission assessment de la gestion des biodéchets et propositions.**
- **Lignes directrices pour la définition de la valorisation et du recyclage**
  - ➔ Si nécessaire spécification de la formule d'efficacité énergétique.

# Mise en oeuvre de la directive-cadre

## Actions de la Commission (2)

### ■ Prévention des déchets

- Développement de lignes directrices et d'indicateurs pour les programmes de prévention (meilleures pratiques)
- 2011 rapports de la Commission au Parlement Européen
  - Evolution de la production de déchets
  - Politique eco-design
  - Plan d'action pour changer les modes de consommation
  - En Juillet 2008 publication d'un plan d'action sur la production et la consommation durable
- 2014 rapport de la Commission au Parlement Européen
  - Mise en place d'objectifs de prévention et de découplage pour 2020.

# Mise en oeuvre de la directive-cadre

## Actions de la Commission (3)

### ■ Valorisation des déchets

- Règles sur l'application et les méthodes de calculs pour les objectifs; périodes de transitions pour certains Etats Membres;
- 2014 révision des mesures et des objectifs
  - Renforcement des objectifs
  - Objectifs pour de nouveaux flux de déchets
  - Etude d'impact

# Merci de votre attention

Pour plus d'informations notre site Internet :

→ <http://ec.europa.eu/environment/waste/index.htm>

Consommation et Production Durable:

→ [http://ec.europa.eu/environment/eussd/escp\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/eussd/escp_en.htm)

Déchets d'emballage:

→ [http://ec.europa.eu/environment/waste/packaging\\_index.htm](http://ec.europa.eu/environment/waste/packaging_index.htm)

Déchets d'équipements électriques et électroniques:

→ [http://ec.europa.eu/environment/waste/weee/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/waste/weee/index_en.htm)

Données sur les pays européens (site Agence environnementale européenne):

→ <http://waste.eionet.europa.eu/etcwmf/publications/factsheet>